

Communes de Spa – Jalhay – Stavelot

ENQUETE PUBLIQUE

*Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du
Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
Projet de catégorie B Procédure de classe 1 (durée de l'enquête publique de 30 jours)*

Concerne le permis unique octroyé le 04/10/2024, de SOWAER S.A., Avenue des Dessus-de-Lives, 8 à 5101 Loyers, pour, notamment, **L'Exploitation de l'aérodrome de Spa-la-Sauvinière (renouvellement pour une durée de 20 ans) à Rue de la Sauvinière 122 – 4900 SPA**

En date du 4 octobre 2024, le permis unique délivré à la S.A. SOWAER (Société wallonne des aéroports) en date du 9 septembre 2019 ayant fait l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat a été retiré et un nouveau permis a été délivré par les fonctionnaires techniques et délégués pour :

(i) Le maintien en activité d'un aérodrome, (ii) la mise en conformité de la partie Est de la piste (ceinturée de rigoles pour la récolte des eaux de ruissellement) (iii) l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures et d'un débourbeur avant rejet dans le Ruisseau Soyeuruy (iv) l'imperméabilisation et l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures au niveau du stationnement parking « Sunset S-0 » (Parking P1) et de l'aire de stationnement des aéronefs et des véhicules automobiles.

Ce permis a fait l'objet de recours internes auprès du Ministre compétent introduits (i) par la SOWAER, (ii) par Spa Monopole et (iii) par la SRL Skydiving promotion.

Dans le cadre de l'instruction du recours, la SOWAER a fait réaliser une étude acoustique au droit du Village de Hockai (Ville de Stavelot) en date du 3 février 2025 afin d'actualiser les mesures sonores réalisées en 2018 dans le cadre de l'étude d'incidences sur l'environnement en raison du changement intervenu en 2020 au niveau de l'hélice de l'avion largeur de parachutistes immatriculé OO-SPA.

En raison de ce complément au dossier du permis, une enquête publique a été ouverte à partir du 10 mars, laquelle devait se clôturer le 9 avril. En raison d'un vice de procédure, le dossier doit faire l'objet d'une nouvelle enquête publique.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale selon les modalités suivantes :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
09/04/2025	14/04/2025	Administration communale de Spa, rue de l'Hôtel de Ville 44 Le 15/05/2025 à 11h	Collège communal de Spa Rue Hôtel de Ville, 44 4900 SPA
09/04/2025	14/04/2025	Administration communale de Stavelot, Place Saint-Remacle 32 Le 15/05/2025 à 11h	Collège communal de Stavelot Place Saint-Remacle, 32 4970 STAVELOT
09/04/2025	14/04/2025	Administration communale de Jalhay, rue de la Fagne 46	Collège communal de Jalhay Rue de la Fagne, 46

		Le 15/05/2025 à 11h	4845 JALHAY
--	--	---------------------	-------------

Les Bourgmestres portent à la connaissance de la population qu'une nouvelle enquête publique est ouverte dans le cadre de l'instruction des recours visé ci-avant :

L'enquête publique est organisée pour les motifs repris ci-avant. (nouvelle étude acoustique)

Le dossier (Nouvelle étude acoustique) peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

Pour Spa : chaque jour ouvrable pendant les heures de service ou sur **rendez-vous** spécifique à prendre au moins 24h à l'avance avec le service : Service Environnement rue de l'Hôtel de Ville, 44 (1^{er} étage) 4900 Spa du lundi au vendredi de 9h à 12h, le samedi de 10h à 12h sur RDV – Baptiste DELCOUR Tél : 087 795 330 baptiste.delcour@villedespa.be ou Sophie DEPREZ Tél : 087 795 382 environnement@villedespa.be.

Pour Stavelot : sur rendez-vous (080/282.434) à l'adresse suivante : Service de l'Urbanisme -Environnement, Place Saint Remacle 32, 4970 Stavelot : Les jours ouvrables de 9h à 12h30 - le mardi de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous préalable ou le samedi de 10h à 12h sur rendez-vous préalable obligatoire ; Également sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de la responsable du Service de l'Urbanisme-Environnement, Madame Sophie Debelle (tél. 080/282.433).

Pour Jalhay : Service urbanisme Rue de la Fagne, 46 à 4845 JALHAY du lundi au vendredi de 9h à 12h et les jeudis (sur rendez-vous) de 17h à 20h : Alain FOGUENNE Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay Tél : 087/37.91.30 alain.foguenne@jalhay.be

Le dossier (nouvelle étude acoustique) peut être consulté également sur le site internet de l'aérodrome de Spa : www.aerodromedespa.be/environnement/

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire aux adresses reprises ci-dessus ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **SPA : environnement@villedespa.be; Stavelot : urbanisme@stavelot.be; Jalhay : service.urbanisme@jalhay.be**

Les réclamations et observations peuvent être remises en mains propres aux agents mentionnés pour chacune des communes aux adresses indiquées.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par les personnes désignées ci-avant ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur (SA SOWAER : à l'attention de Monsieur Jean SANTACATTERINA, Directeur juridique (jsa@sowaer.be; 081/32.89.50), des personnes mentionnées ci-avant pour chacune des communes ou, à défaut, de l'agent communal délégué à cet effet, du délégué du Fonctionnaire Technique en charge de l'instruction des recours Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes (081/33.61.34) ou du Fonctionnaire Délégué Direction juridique, des recours et du contentieux, rue des brigades d'Irlande, 1.